



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEDMOBLE

**DECISION PORTANT RESILIATION DU MARCHE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
COMPLETE ET D'ENQUETES AUPRES DES RIVERAINS EN VUE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT  
RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT A COUBRON**

**Administration Générale - Décision 2017-10**

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°614-15, prise par la commune de Coubron, approuvant la signature de la proposition du bureau d'études INFRASTRUCTURES & ENVIRONNEMENT CONSEIL domicilié 1C avenue Christian Doppler – Serris à Marne-la-Vallée (77700) pour la mission de maîtrise d'œuvre complète et d'enquêtes auprès des riverains en vue des travaux d'assainissement rue Jean-Baptiste Clément, pour une rémunération totale de 14 683,20 € HT soit 17 619,84 € TTC,

Considérant que l'établissement public territorial exerce, en lieu et place de ses communes membres la compétence en matière d'assainissement conformément à l'article L5219-5 I 3° du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Coubron est membre de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Considérant qu'en raison d'une dégradation imprévue d'autres portions du réseau d'assainissement que celles initialement prévues dans le marché, les travaux à réaliser ont été substantiellement modifiés ce qui aurait engendré une modification substantielle du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'il est donc nécessaire de résilier le marché pour motif d'intérêt général,

Considérant que la somme de 7 219,24 € HT a été payée au titre des prestations objet du marché réalisées,

**D E C I D E**

**Article 1 :** De résilier le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre complète et d'enquêtes auprès des riverains en vue des travaux d'assainissement rue Jean-Baptiste Clément conclu avec **la société INFRASTRUCTURES & ENVIRONNEMENT CONSEIL**.

**Article 2** : De payer l'indemnité de résiliation d'un montant de **373,20 € HT** (obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage de 5%) dans un délai de 30 jours à compter de la notification de cette résiliation.

**Article 3** : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

**Article 4** : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le

**13 FEV. 2017**

**Le Président,**

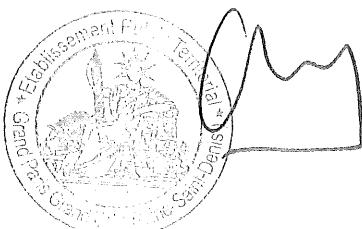
**Michel TEULET**

Le Directeur Général des Services,  
par délégation du Président, certifie le  
caractère exécutoire du présent acte  
reçu en Préfecture le

**13 FEV. 2017**

Affiché - Notifié le

Le Directeur Général des Services  
Guillaume CLÉDIÈRE



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »